



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le ministre d'État

Paris, le 21 AVR. 2009

Le ministre d'État

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de Région
Mesdames et Messieurs les Préfets

Objet : Compte-rendu des actions entreprises en matière de développement durable, l'aménagement du territoire et de territorialisation du Grenelle de l'environnement

Réf : 09006207

Après les conclusions du Grenelle de l'environnement d'octobre 2007, des modifications législatives majeures ont été réalisées : la loi relative aux organismes génétiquement modifiés du 25 juin 2008, la loi sur la responsabilité environnementale du 2 août 2008, les traductions budgétaires et fiscales des lois de finances initiales et notifiatives pour 2009, ont permis d'avancer de façon très concrète. Déjà, des réalisations qui touchent à la vie quotidienne de chacun d'entre nous prennent forme : réorientation des marchés de consommations, rénovation thermique des bâtiments grâce à la mobilisation de l'éco-prêt à taux zéro, développement des énergies renouvelables, investissements dans les infrastructures de transport ferroviaires...

Deux projets de loi fondateurs sont aujourd'hui à l'examen du Parlement : le projet de loi de programmation relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, voté à la quasi unanimité à l'Assemblée nationale puis au Sénat en premières lectures, et le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, actuellement à l'étude de la Commission des affaires économiques du Sénat.

Dès aujourd'hui, la transition environnementale de la société française porte en elle une masse d'investissements et d'activités qui représente 440 milliards d'euros et plus de 550 000 emplois d'ici 2020.

La territorialisation du Grenelle est donc un enjeu fondamental. Les services régionaux et départementaux du MEEDDAT se sont restructurés profondément afin de faire face à cette exigence, sous votre autorité.

Il est essentiel que puissent être transmis au plus tôt les éléments d'information relatifs à cette mise en œuvre.

Je souhaite en conséquence que vous puissiez établir de façon régulière, à votre initiative mais au moins une fois par mois, un bilan de suivi des actions entreprises ainsi qu'un état prévisionnel des réalisations envisagées, selon leur degré d'avancement. Il est essentiel que le ministre d'Etat ait, à travers vous, connaissance de ce qui se passe en réalité sur le territoire.

Vous veillerez à faire remonter toute difficulté d'application de ces politiques publiques, et tous les freins que vous avez identifiés dans la réalisation de ces opérations. Je souhaite que vous preniez en charge personnellement cette remontée d'information sur papier libre.

Cette remontée d'information hebdomadaire s'effectue par mail à l'adresse électronique suivante :

territorialisationdugrenelle@developpement-durable.gouv.fr

Je vous remercie de votre engagement personnel dans la mise en œuvre de ces instructions.



Jean-Louis BORLOO